

## AIDE-MÉMOIRE POUR SAC À DOS ET MATÉRIEL D'URGENCE EN ITINÉRANCE

### Définition d'itinérance :

L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale (éloignement ou rupture avec la société) marqué par de multiples ruptures, impasses et difficultés qui s'inscrivent dans le parcours de vie d'une personne. Elle se manifeste par la difficulté à obtenir ou à maintenir un domicile stable, sécuritaire et adéquat. L'itinérance peut être vécue par toute personne à un moment ou à un autre de sa vie.

### Types d'itinérance :

- **Itinérance situationnelle :**  
Personnes qui, momentanément, sont sans logement. Elles sont les moins visibles : après un épisode passé sans abri, elles parviennent à se reloger. Il s'agit du type d'itinérance le plus fréquent.
- **Itinérance épisodique :**  
Personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue, c'est-à-dire que la situation d'itinérance se répète à des intervalles plus ou moins réguliers.
- **Itinérance chronique :**  
Personnes qui n'ont pas eu de logement depuis une longue période. L'itinérance **chronique** est **la plus visible**.

### À qui s'adresse le matériel d'urgence ?

Ce matériel s'adresse aux personnes en situation d'itinérance qui n'ont pas accès aux ressources d'hébergement d'urgence pour les raisons suivantes :

- Les ressources sont dans l'impossibilité de l'héberger (exemples : manque de places, ne répond pas aux critères d'admission, non-respect du code de vie de la ressource, absence de ressource dans la localité, délai avant la possibilité d'admission) ;
- La personne refuse d'être hébergée dans une ressource.

## DÉMARCHES À RÉALISER AVANT DE REMETTRE DU MATÉRIEL D'URGENCE :

**Étape 1** : Explorer si la personne peut recevoir de l'aide de son entourage.

**Étape 2** : Vérifier si la personne a un suivi au CISSS Côte-Nord ou dans une ressource communautaire ;

### Si oui :

Demander l'autorisation à communiquer avec l'intervenant concerné pour l'informer de la démarche actuelle.

### Si non :

Vérifier si la personne souhaite recevoir de l'aide. Si oui, faire la référence au CISSS ou dans un organisme communautaire selon les besoins.

À la suite de cette vérification, poursuivre la démarche.

Lors de la remise du sac à dos, vérifier si la personne connaît les ressources de la région qui pourraient lui venir en aide et lui en parler. Au besoin, lui remettre les noms, les numéros de téléphone et les adresses ou l'accompagner pour un premier contact.

**Étape 3** : Expliquer que le matériel est remis en contexte de situation d'urgence (leur dire d'en prendre soin, de faire attention pour ne pas le perdre, parler de l'importance de se responsabiliser).

Si la personne revient une deuxième fois, il est possible de lui donner à nouveau du matériel après avoir bien évalué la situation (jugement clinique). Une approche de réduction des méfaits est à privilégier.

**Étape 4** : Prendre le temps de regarder le matériel avec la personne et lui donner les explications nécessaires (ex. : utilité, instruction). En explorant le matériel, s'assurer de remettre à la personne seulement les articles dont elle a besoin et qu'elle souhaite recevoir.

Au besoin, ajouter le matériel qui pourrait être utile selon la situation (trousse de Naloxone, bandelettes de détection de Fentanyl, condoms, seringues, etc.).

## Matériel non récurrent

<b>Matériel inclus dans le sac à dos d'urgence</b>
Bivouac d'urgence (Sac de couchage coupe-vent et imperméable, réfléchit 90 % de la chaleur corporelle)
Poncho réfléchissant la chaleur (protection contre le vent et la pluie)
Hot hands (pour réchauffer mains ou pieds, durée de 18 heures)
Bas
Casquette
Gants magiques
Gourde
Dentifrice
Brosse à dents
Lingettes humides
Savon corps et cheveux
Déodorant

<b>Autres articles d'urgence disponibles si requis (nombre restreint)</b>
Couverture métallique
Sac de couchage
Serviettes hygiéniques